



Centre de liaison sur l'intervention
et la prévention psychosociales



L'état des connaissances concernant les mauvais traitements physiques¹ chez les 0-5 ans de la part des intervenant(e)s en milieu de garde...

Renforcer le soutien qui leur est offert ?

Stipanivic, A. & Boisvert, J. (2013)

Au Québec, les années 90 ont été marquées par un important effort de la part des instances gouvernementales pour donner accès aux services de garde à un plus grand nombre d'enfants. L'objectif de cet effort était de permettre aux mères de retourner aux études ou sur le marché du travail, mais aussi de faciliter l'accès à un milieu de garde aux enfants qui nécessitent une stimulation accrue.

Les statistiques montrent que depuis l'introduction d'un programme subventionné permettant l'obtention d'une place en milieu de garde à tarif réduit, de plus en plus de familles québécoises utilisent les services de garde. À titre indicatif, en 1998, environ sept familles sur dix (BSQ, 1999) utilisaient les services de garde de façon régulière ou occasionnelle. En 2004, c'est huit familles sur dix (ISQ, 2006) qui utilisaient le service alors qu'en 2009, la proportion s'élève à un peu plus de neuf familles sur dix (ISQ, 2009). L'utilisation des services de garde tend à augmenter avec l'âge des enfants, particulièrement quand ils atteignent un an (94,2 %). En faisant des milieux de garde un élément central de cette stratégie économique, on reconnaît aux éducatrices et aux responsables de garde en milieu familial un rôle essentiel et une importante responsabilité quant au développement et à la protection de l'enfance.

Au Québec, le nombre de signalements faits à la DPJ concernant les abus et les risques d'abus physiques envers les 0-5 ans est en hausse, passant de 2504

signalements en 2010-2011 à 2897 signalements en 2011-2012. L'augmentation du nombre d'enfants fréquentant les services de garde rend donc le personnel particulièrement susceptible d'être confronté à des situations réelles ou suspectes de mauvais traitements physiques (ayant eu lieu hors du milieu de garde). Pourtant, malgré le nombre élevé d'enfants qui fréquentent ces milieux, seulement 1,4 % de tous les cas signalés à la DPJ sont détectés par un employé d'un milieu de garde (Association des CJ du Québec, 2012). Plusieurs hypothèses peuvent être soulevées pour expliquer cette situation. Parmi celles-ci un manque de connaissances du personnel des milieux de garde et un malaise généralisé face aux situations familiales relevant de la loi sur la protection de la jeunesse se doivent d'être examinés.

La question de la formation des milieux de garde du Québec face au phénomène des mauvais traitements ne date pas d'hier. En 2006, le Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales (CLIPP) mettait en marché une série d'outils (trousse de formation, dépliants, affichettes de portes) destinés à différentes clientèles cibles impliquées auprès des jeunes enfants. En 2007, à la demande du ministère de la Famille et des Aînés (MFA), le CLIPP a développé une formation intitulée « Agir en milieu de garde » spécifiquement destinée aux milieux de garde familiale. Au total, 272 agentes multiplicatrices oeuvrant principalement dans 165 bureaux coordonnateurs ont été formées sur les mauvais traitements phy-

¹ Dans le présent texte, l'expression mauvais traitements physiques réfère aux abus et au risque d'abus physiques tels que définis par l'ACJQ ainsi qu'au syndrome du bébé secoué.



siques et psychologiques et le syndrome du bébé secoué sur la façon de former à leur tour des tierces personnes, soit les responsables des services de garde (RSG) en milieu familial.

Ces formations d'agentes multiplicatrices ont connu un franc succès et ont reçu des évaluations très positives de la part des personnes qui l'ont reçue (Dagenais et al., 2009). Par contre, il est impossible de savoir combien de RSG ont reçu la formation « Agir en milieu de garde » de la part des agentes multiplicatrices. De plus, le choix des contenus présentés au RSG se faisait à la discrétion des agentes multiplicatrices en fonction du temps disponible et de l'intérêt des RSG. Ainsi, l'ampleur des connaissances présentées et acquises peut varier d'une RSG à l'autre.

Par ailleurs, les RSG étant spécifiquement visées par cette formation, très peu d'éducatrices en CPE et aucune provenant des milieux de garde privés n'ont été touchées par cette campagne de formation. Enfin, à notre connaissance, aucun autre programme ou formation visant spécifiquement les milieux de garde du Québec n'a été offert à ce jour au sujet des abus et de la négligence envers les 0-5 ans.

Compte tenu du nombre toujours grandissant de cas d'enfants de moins de 5 ans faisant l'objet d'un signalement à la protection de la jeunesse et du nombre élevé d'enfants d'âge préscolaire fréquentant un milieu de garde, il s'avère judicieux de faire le point sur le niveau de connaissances en matière de mauvais traitements physiques chez les éducatrices en milieux de garde afin d'adapter s'il y a lieu le matériel de formation ou de développer d'autres stratégies pour soutenir les éducatrices et les RSG.

À l'hiver 2012, le CLIPP a donc contacté le Centre d'études interdisciplinaires sur le développement de l'enfant et de la famille (CEIDEF) afin de développer un partenariat sur cette importante question. La professeure-chercheuse Annie Stipanivic de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en collaboration avec le Dr Gilles Fortin neurologue-pédiatre, retraité du CHU Ste-Justine (Montréal) tous deux experts en maltraitance physique et syndrome du bébé secoué (SBS) se sont donc adjoints au CLIPP (Madame Josée Boisvert) afin de développer un sondage maison (Stipanivic, A.,

Fortin, G. & Boisvert, J., 2012) destiné aux intervenants en milieu de garde². Compte tenu de l'expertise de ces auteurs, seul le volet des mauvais traitements physiques a été ciblé dans le cadre de ce partenariat. L'objectif de ce sondage était double. D'une part, estimer le niveau général de connaissances concernant précisément la violence physique et le SBS et d'autre part d'apprécier les besoins exprimés par le personnel éducateur en matière de mauvais traitements physiques et de SBS.

Méthode

Participants

Tout près de 200 éducateurs francophones (186 femmes, 8 hommes) provenant de différentes régions de la province de Québec ont accepté de participer à ce projet de recherche¹. Les éducateurs travaillaient dans un des trois types de milieux de garde : 139 étaient assignés à un Centre de la petite enfance, 23 à un milieu de garde familial et 32 à une institution de garde du réseau privé. La moitié des intervenants ont déclaré travailler tous les jours avec des enfants de moins de 18 mois. Les répondants ayant accepté de participer avaient en moyenne 12 années d'expérience.

Procédure

Les participants pouvaient compléter ce sondage directement en ligne ou sur papier. Le document était conçu de façon à ce qu'aucune information permettant d'identifier la répondante ne soit présente. Les données ont été compilées par une assistante de recherche du CEIDEF et contre-vérifiées par la responsable principale de l'étude.

Résultats

La presque totalité (99,5 %) des répondants a déjà entendu parler du SBS. La principale source d'informations s'avère cependant être la télévision ou les journaux (88,7 %) alors que les formations académiques ou professionnelles ne comptent que pour 12,9 %.

Le résultat moyen obtenu au test de connaissances générales concernant la violence physique et le SBS est de 85 %. Il n'existe pas de différence entre le ni-

veau de connaissances générales des répondants provenant des trois différents types de milieux et pas de différence quand le nombre d'années d'expérience est considéré. Il n'existe pas non plus de relation entre le niveau de connaissances et l'expérience de travail.

Les répondants peuvent identifier au moins deux facteurs de risque habituellement lié au phénomène du SBS, notamment : la consommation de drogue ou d'alcool, l'isolement et les problèmes financiers. Par contre, parmi les réponses données, nous retrouvons aussi la présence de certaines réponses aberrantes. Par exemple, 41,8 % des répondants pensent qu'être affamé peut amener une personne à secouer l'enfant dont il a la garde ou encore, 20 % pensent que le fait d'être illettré rend une personne plus susceptible de passer à l'acte.

Seulement 11,9 % des répondants savent quelle est la meilleure chose à faire quand ils sont exaspérés par les pleurs incessants d'un bébé. Il n'y a pas de relation entre le niveau de connaissances et le meilleur comportement à adopter dans cette situation. Toutefois plus un répondant possède une formation récente plus il a de chances de connaître les meilleurs comportements à adopter.

43,8 % des éducateurs consultés se sentent suffisamment compétents pour gérer adéquatement une situation où le risque de passage à l'acte est présent. Seulement 25,1 % se sentent compétents pour identifier les signes d'abus physiques ou de secousses chez un jeune enfant. Peu importe leur nombre d'années d'expérience au travail, les répondantes ne sentent pas davantage ou moins compétentes.

Un nombre toujours important d'éducateurs (88,7 %) apprécierait augmenter leurs connaissances théoriques au sujet du SBS et de la violence physique chez l'enfant, mais la presque totalité des répondants 92 % préfèrent des conseils orientés vers des stratégies concrètes.

Conclusion

La majorité des connaissances relatives au SBS proviennent des médias d'information plutôt que de formations spécifiques entraînant donc un risque de déformation de l'information ou d'interprétation menant à une méconnaissance du phénomène.

Malgré un bon niveau de connaissance général, peu d'éducateurs savent comment détecter ou gérer une situation d'abus physiques. Il existe encore une demande importante pour obtenir de l'information au sujet du SBS et des abus physiques. Les futures interventions visant l'acquisition de connaissances et de compétences devraient se concentrer davantage sur l'intégration des connaissances et du savoir-faire en offrant par exemple des jeux de rôles ou des études de cas. Il semble faux de penser que plus les éducateurs possèdent de l'expérience moins ils ont besoin de formation sur le sujet. Les résultats suggèrent que les efforts de développement des connaissances et des compétences devraient s'adresser à tous les éducateurs, sans égard à leur ancienneté ou à leur type de milieu de travail.